CONSEIL

D'ADMINISTRATION

du Collège de l'Alaric
à CAPENDU

Séance du
Lundi 18 novembre 2019

ACADEMIE de MONTPELLIER – COLLEGE DE L'ALARIC – 11700 CAPENDU
Tél. : 04.68.79.04.09 – Fax : 04.68.79.14.61 ce.0110003u@ac-montpellier.fr

ETABLISSEMENT **Collège de l'Alaric**
36 rue du Collège
11700 CAPENDU

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réuni le : **Lundi 18 Novembre 2019**

Heure de début de séance : 17 H 30

Heure de fin de séance : 19 H 10

	Nom Prénom	Qualité
Président de séance	Mr BENALI Amar Redha	Principal
Secrétaire de séance	Mme IFCIC Christine	Secrétaire

Nombre de membres présents : titulaires 16

suppléants 2

Chapitre	Nature des questions traitées	Nombre de pages	Observation éventuelles de Mme la DASEN ou du Recteur
I	Affaires financières		
II	Bâtiments (maintenance, travaux à effectuer)		
III	Equipement en matériel et mobilier		
IV	Voyages scolaires		
V	Contrats et Conventions		
VI	Structures pédagogiques et Postes (D.G.H., etc...)		
VII	Projet d'établissement		
VIII	Vie Scolaire/Projets culturels et scientifiques Santé et prévention....		
IX	Formation continue, GRETA		
X	Association en milieu scolaire		
XI	Organisation de la séance Questions administratives		
XII	Questions diverses		
	TOTAL		

Le 22/11/2019

Signature du Président de séance	Signature du Secrétaire de séance
Transmission à la DSDEN	**Transmission au Recteur**
Le	Le

ETABLISSEMENT : COLLEGE DE L'ALARIC
36 rue du Collège
11700 CAPENDU

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
Lundi 18 Novembre 2019
sous la présidence de : Monsieur Le Principal, Amar Redha BENALI

	Présents	Absents	Excusés	Remplacé par
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION				
- ***Chef d'Etablissement*** : Monsieur BENALI Amar Redha	X			
- ***Gestionnaire*** : Madame CHEZZI Marina	X			
- ***Conseillère Principale d'Education*** : Madame IFCIC Christine	X			
PERSONNALITES				
- De la collectivité de rattachement :				
- ***du Conseil Général*** : 1 - Monsieur ALRIC Robert		X		
2 – Madame CATHALA Caroline		X		
- ***de la commune siège*** : 1 - Monsieur CAMEL Jean Jacques			X	
- ***qualifiées*** : 1 - Monsieur AMOUROUX Robert	X			
2 – Madame VIE Alexandra		X		
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS				
- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation				
1 – Madame ELIS Christelle *(titulaire)*	X			
2 – Madame HAMM Alice *(titulaire)*	X			
3 – Madame PICCO Claire *(titulaire)*	X			
4 – Madame GRACIA Yvonne *(titulaire)*	X			
5 – Monsieur LE CAM Christophe *(titulaire)*	X			
6 – Madame SEGUIN Sandra *(titulaire)*	X			
REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES				
- ***Parents*** 1 – Monsieur MARCORELLE David *(titulaire)*			X	Me CAMPANER
2 – Madame KULIG-MIELNICZEK Bozena *(titulaire)*	X			
3 – Madame DUBOIS Alexandra *(titulaire)*	X			
4 – Madame MAURIES Anne *(titulaire)*	X			
5 – Madame TAP Coralie *(titulaire)*	X			
6 – Madame BOSC Céline *(titulaire)*			X	Me GIRAUD
- ***Elèves*** : 1 – Monsieur LAHLOU Mehdi 4°2 *(titulaire)*	X			
2 – Madame GENY Marion 3°3 *(titulaire)*	X			
Invité				
Monsieur ARNAL Joël (Agent comptable)			X	

Etablissement : Collège de l'Alaric
36, rue du Collège
11700 CAPENDU

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Séance du : 18 novembre 2019**
- **N° de séance : 02/19**

Organisation de la séance

Monsieur BENALI ouvre la séance à 17h30 avec 16 titulaires et 2 suppléants, le quorum est atteint.

Madame IFCIC, CPE, accepte d'être secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal du dernier Conseil d'Administration

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 23 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

Une modification est apportée à l'ordre du jour : nous ne présenterons pas l'opération petits déjeuners gratuits et prélèvement sur les fonds sociaux dans la mesure où il n'est pas possible d'utiliser les fonds sociaux pour une action collective, les fonds doivent être attribués sous condition de ressources et au cas par cas.
Toutefois, nous cherchons d'autres financements pour la maintenir, comme une demande auprès de la collectivité, un éventuel prélèvement sur fonds de roulement ou l'utilisation des crédits globalisés s'ils sont suffisants.
L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1- Règlement du CA

Monsieur Benali passe à la lecture du règlement du Conseil d'administration proposé au vote.
Le règlement proposé ne soulève aucune question.
Monsieur Amouroux, fait néanmoins remarquer que la limitation de la durée du CA à 2 heures est une bonne nouvelle. Il ajoute que les années précédentes, le nombre de questions diverses était insupportable, et que l'an dernier il avait quitté un Conseil d'administration qui s'éternisait à cause de la longueur des échanges.

VOTE : Adoption à l'unanimité.

Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

(**Acte n° 14/19**)

2-Installation du nouveau Conseil d'administration et commissions

COMPOSITION COMMISSION PERMANENTE

Membres de l'Administration

- Chef d'Etablissement : Monsieur Amar Redha BENALI
- Gestionnaire : Madame Marina CHEZZI
- C.P.E. : Madame Christine IFCIC

Représentants élus des personnels

Personnels enseignant, d'Education, de Documentation et de Surveillance

- Titulaires : 1 – Monsieur Christophe LE CAM
  2 – Madame Alice HAMM
  3 – Madame Sandra SEGUIN

- Suppléants : 1 – Madame Nathalie BELLISSAN
  2 – Madame Virginie POTTIER-PASCAUD
  3 – Madame Aurélie SUNE

Représentants des personnels A.T.O.S.S

- Titulaires : 1 –

- Suppléants : 1 –

Représentants des parents d'élèves

- Titulaires : 1 – Monsieur David MARCORELLE
  2 – Madame Bozena KULIG-MIELNICZEK
  3 – Madame Coralie TAP

- Suppléants : 1 – Madame Céline BOSC
  2 – Madame Alexandra DUBOIS
  3 – Madame Muriel CARRIQUI

Représentant d'élèves :

- Titulaire : 1 – Monsieur Mehdi LAHLOU 4°2

- Suppléant : 1 – Madame Marion GENY 3°3

Elus locaux

Représentant de la collectivité de rattachement

- Titulaire : - Monsieur Robert ALRIC

COMPOSITION CONSEIL DE DISCIPLINE

Membres de l'Administration

- Chef d'Etablissement : Monsieur BENALI Amar Redha
- Gestionnaire : Madame CHEZZI Marina
- C.P.E. : Madame IFCIC Christine

Représentants élus des personnels

Personnels enseignant, d'Education, de Documentation et de Surveillance

- Titulaires : 1 – Madame Claire PICCO
  2 – Madame Virginie POTTIER-PASCAUD
  3 – Madame Patricia COLOMBEL
  4 – Madame Nathalie BELLISSAN

- Suppléants : 1 – Madame Elena SANCHEZ
  2 – Madame Aurélie SUNE
  3 – Monsieur Christophe LE CAM
  4 – Madame Yvonne GRACIA

Représentants des personnels A.T.O.S.S

- Titulaires : 1 –

- Suppléants : 1 –

Représentants des parents d'élèves

- Titulaires : 1 – Monsieur Najeme EL KIHEL
  2 – Monsieur David MARCORELLE
  3 – Madame Dorine LE CORRE

- Suppléants : 1 – Madame Bozena KULIG-MIELNICZEK
  2 – Madame Coralie TAP
  3 – Madame Celine BOSC

Représentant d'élèves :

- Titulaires : 1 – Madame Clémence PARUSSO 3°2

- Suppléants : 1 – Madame Eeva PEFAURE 3°3

COMPOSITION COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE

Membres de l'Administration

- Chef d'Etablissement : Monsieur Amar Redha BENALI
- Gestionnaire : Madame Marina CHEZZI
- C.P.E. : Mme Christine IFCIC

Personnels sociaux et de santé

- Assistante Sociale : Madame Danielle SANCHEZ
- Infirmière : Madame Véronique GOURRIER

Représentants élus des personnels

Personnels enseignant, d'Education, de Documentation et de Surveillance

1 – Madame Christelle ELIS

2 – Madame Elena SANCHEZ

3 – Madame Yvonne GRACIA

Représentants des personnels A.T.O.S.S

1 –

Représentants des parents d'élèves

1 – Madame Anne MAURIES

2 – Madame Alexandra DUBOIS

Représentant d'élèves

1 – Monsieur Mehdi LAHLOU 4°2

Elus locaux

Représentant élu de la commune

- Monsieur Jean-Jacques CAMEL

Représentant de la collectivité de rattachement

- Monsieur Robert ALRIC

COMPOSITION COMMISSION D'HYGIENE ET DE SECURITE

Membres de l'Administration

- Chef d'Etablissement : Mr BENALI Amar Redha
- Gestionnaire : Melle CHEZZI Marina
- C.P.E. : Mme IFCIC Christine

Personnalités

Représentant de la collectivité de rattachement

- Titulaire : - Mme VIE Alexandra

Représentants élus des personnels

Personnels enseignant, d'Education, de Documentation et de Surveillance

- Titulaires : 1 – Madame Patricia COLOMBEL
  2 – Madame Elena SANCHEZ

- Suppléants : 1 – Madame Claire PICCO
  2 – Madame Christelle ELIS

Représentants des personnels A.T.O.S.S

- Titulaires : 1 –

- Suppléants : 1 –

Représentants des parents d'élèves

- Titulaires : 1 – Madame Delphine GIRAUD
  2 – Madame Muriel CARRIQUI

- Suppléants : 1 – Monsieur David MARCORELLE
  2 – Madame Coralie TAP

Représentant d'élèves :

- Titulaire : 1 – Madame Marion GENY 3°3

  2 – Madame Clémence PARUSSO 3°2

- Suppléant : 1 – Monsieur Mehdi LAHLOU 4°2
  2 – Madame Eeva PEFAURE 3°3

3- Contrats et conventions

- *Partenariat avec le rugby club alaric*

Il s'agit d'une convention de partenariat entre l'UNSS du collège et le Rugby club Alaric destiné aux élèves de 6ièmes et 5ièmes.
Le club va mettre à disposition du collège un service civique les mardis avec Monsieur Durand, à partir du 2 décembre.
Monsieur Amouroux rajoute que cette année le RCA a cent ans, ce serait bien que quelqu'un se penche sur l'historique du club de rugby local.

VOTE : Adoption à l'unanimité.

Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

(**Acte n° 08/19**)

- *Convention de groupement de commandes : service de restauration et d'hébergement*

Madame Chezzi présente le renouvellement de la convention qui lie un grand nombre d'établissements publics locaux d'enseignements de l'Aude, des Pyrénées Orientales et du Minervois en vue de la passation d'un accord cadre de fournitures de denrées alimentaires.
Le legta Perpignan s'occupe de toutes les formalités administratives (appels d'offres, recensement des réponses…) , toutefois on peut choisir de n'adhérer qu'à certains lots pour pouvoir privilégier des fournisseurs locaux.
Le logiciel est coûteux dans sa totalité mais il s'agit d'une somme résiduelle demandée aux établissements qui adhèrent du fait du nombre (environ 40€ par an).
Les parents d'élèves soulignent qu'ils ont fait remonter l'an dernier que beaucoup de surgelés étaient proposés aux élèves, et qu'il y avait eu un certain déficit du service de restauration très important.
Madame Chezzi souligne qu'aujourd'hui il y a beaucoup plus de préparations en interne, que beaucoup plus de produits frais sont utilisés. En outre, la cuisine n'a pas à souffrir de l'absence de personnels et travaillent moins dans l'urgence ce qui a permis d'améliorer les menus.
Toutefois, nous devons encore garder des surgelés au cas où il y aurait un problème quelconque de livraison.

Les élèves demandent s'il est possible qu'ils puissent disposer de sel. Madame Chezzi et Madame Elis confirment que la réglementation est stricte et qu'il est interdit de resaler.

VOTE : Adoption à l'unanimité.

Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

(**Acte n° 12/19**)

4- Tarifs exercice 2020 :

- Tarifs dégradations : Madame Chezzi présente les tarifs des diverses dégradations qui peuvent être commises par les élèves (carnets, manuels, matériel ou mobilier) : il s'agit de mesures de réparations pour responsabiliser les élèves.

Les parents d'élèves demandent : « Comment peut-on vérifier l'état exact des manuels scolaires ? »
Madame Chezzi explique qu'un premier état des lieux est fait en début d'année scolaire par les élèves sous la vigilance de leur professeur principal, un second état des lieux est fait en fin d'année au moment de la restitution par mesdames Ifcic, Sanchez et Chezzi. Nous sommes conscientes que certains livres sont passés entre de nombreuses mains, nous surveillons surtout ceux qui n'ont pas été couverts.

VOTE : Adoption à l'unanimité.

Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

(**Acte n° 11/19**)

Tarifs restauration : Compte tenu d'une amélioration certaine du coût quotidien du repas (en baisse), accompagné d'une amélioration de la qualité de ce qui est servi au quotidien aux rationnaires, Madame Chezzi explique qu'il a été décidé de ne pas proposer d'augmenter les tarifs de la restauration en 2020.
Madame Chezzi explique les codes couleurs des différentes catégories de tickets et rappelle que les tickets bleus sont une création de l'exercice 2019.
Une discussion s'engage avec les membres du Conseil d'administration et il est proposé l'augmentation du coût du repas pour les extérieurs uniquement à 5,40 € le repas.

VOTE : Adoption à l'unanimité.

Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

(**Acte n° 09/19**)

Taux de reversement du Service de restauration et d'hébergement vers le service Administration et logistique : Madame Chezzi explique que le service de restauration et d'hébergement est un service entièrement autofinancé qui ne bénéficie en rien de la dotation de fonctionnement, il est alimenté uniquement par les recettes des rationnaires.
Cependant ce service consomme de la viabilisation (il n'y a pas de compteurs individualisés dans la zone cuisine) et est soumis à des contrats commun au service administration et logistique (contrôle gaz, électricité, alarme incendie, alarme anti-intrusion), c'est pour cette raison que l'on procède à un reversement : il est pris 13,73 % sur les recettes des élèves, 10 % sur les autres recettes, et de ce total on prend 70 % que l'on reverse au service administration et logistique.

VOTE : Adoption à l'unanimité.

Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

(**Acte n° 06/19 et 07/19**)

5- Délégation de signature adjoint gestionnaire

Pour des questions de facilité de fonctionnement, Monsieur le Principal donne délégation de signature à Madame l'adjointe – gestionnaire afin qu'elle puisse signer les bons de commande dans les domaines suivants :

- Administration et Logistique,

- Activités Pédagogiques,
- Service Restauration et Hébergement,
- Vie de l'Elève.

6- Concessions de logement année scolaire 2019-2020

Le collège dispose de 3 logements de fonction, un dédié au personnel de loge (actuellement vacant), un dédié au Chef d'établissement, le dernier dédié à l'adjoint gestionnaire.
Les délégués des enseignants souhaitent savoir si le logement vacant pourrait éventuellement être occupé par un autre personnel ? Madame Chezzi répond par l'affirmative, sous convention d' occupation précaire, pas au-delà de l'année scolaire après accord du Conseil départemental et du Conseil d'administration.

VOTE : Adoption à l'unanimité.

Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

(**Acte n° 10/19**)

7- Voyages scolaires

<u>Voyage en Italie</u>

Présentation du projet de voyage en Italie que je présenterai au C.A. du 18 novembre.

INTITULE DE L'ACTION : Richesses et stupeurs en Campanie.

PORTEUR DE L'ACTION : Mme SEGUIN

DISCIPLINES CONCERNEES : latin, grec et français.

CLASSES / GROUPES / NIVEAUX : 5ème latinistes , 4ème latinistes, 3ème latinistes et 3ème hellénistes et 4ème français.

DATES : du dimanche 29 mars au vendredi 3 avril

LIEUX : Italie (Naples, le Vésuve, Cumes, Herculanum, Pompéi)

Objectifs :

- **P.E.A.C :** ce voyage s'inscrit dans une politique d'ouverture sur le monde
- **Projet fédérateur :**
  En découvrant un lieu célèbre où l'Homme a dû faire face au déchaînement de la nature, sensibiliser les élèves aux ressources que l'être humain possède pour s'adapter à son environnement naturel.
  En étudiant le passé des principales villes de la Campanie, sensibiliser les élèves à la richesse que peut apporter les différences dans la construction d'une société.
- **Projet L.C.A. / Français**
- Accompagner et enrichir l'étude des textes anciens et de la littérature fantastique par une visite *in situ* des principaux vestiges de la Campanie.
- Bien comprendre que Pompéi était une ville cosmopolite en étudiant les cultes rendus à différentes divinités (grecques, égyptiennes) et les cultes à mystères.
- Saisir l'influence grecque sur le monde romain.
- S'inspirer d'un lieu et s'immerger dans une culture pour écrire

- socle commun :
Domaine 1 : comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral / comprendre des rudiments d'italien grâce à son latin
Domaine 2 : gérer les étapes d'une production (celle d'un carnet de voyage et / ou celle de l'écriture d'une nouvelle fantastique)
Domaine 3 : apprendre à vivre en société
Domaine 5 : lire des paysages, identifiant ce qu'ils révèlent de l'activité humaine, passée et récente / imaginer, concevoir et réaliser des productions de natures diverses.

Les représentants d'élèves veulent savoir si les 4ièmes non latinistes pourront y participer, Madame Seguin répond par l'affirmative.

Madame Chezzi explique le budget : le voyage est construit pour un nombre idéal de 49 élèves et 4 accompagnateurs.
Le coût du voyage est de 302 € par personne, auxquels il faut rajouter 10€ par personne d' assurance annulation et 10,50 € de tarifs d'entrées. Le foyer socio-éducatif propose un don de 20€ par élèves adhérent ce qui fait un coût total par personne de 302,50€
Les accompagnateurs seront pris en charge par le Syndicat de gestion en totalité. Nous remercions d' ailleurs le Syndicat de gestion pour cette prise en charge.
Une aide du fonds social peut avoir lieu si les familles veulent en faire la demande, sous condition de ressources. Elles seront reçues par Madame Sanchez (assistante sociale) pour exposer leur demande.

VOTE :

Pour : 17 - Contre : 0 - Abstentions : 1

(**Acte n° 15/19**)

<u>Voyage en Normandie</u>

Voyage en Normandie

Ce voyage s'inscrit dans le cadre des programmes d'EPS et d'Histoire à destination des élèves de Troisième.

En Histoire :

Le voyage en Normandie s'inscrit dans 2 chapitres du programme d'Histoire :
- Thème 1 : L'Europe, un théâtre majeur de guerres totales (1914-1945)
→ *La Deuxième guerre mondiale, une guerre d'anéantissement*
→ *La France défaite et occupée. Régime de Vichy, collaboration, Résistance*

Il permettrait aux élèves d'approfondir leurs connaissances sur la Deuxième Guerre Mondiale en particulier sur :
- le Mur de l'Atlantique à travers la batterie allemande de Longue sur mer.
- le débarquement en Normandie du 6 Juin 1944 (Omaha beach, le port artificiel d'Arromanches, pointe du Hoc).

De plus, avec les visites d'Oradour sur Glane et le cimetière américain de Colleville-sur-mer, les élèves pourront travailler la notion de **devoir de mémoire** qui s'inscrit dans le **parcours citoyen**.

En Géographie :

Ce voyage s'inscrit dans le **thème 1 de Géographie : Dynamiques territoriales de la France contemporaine**
→ *Les espaces productifs et leurs évolutions.*
En classe, les élèves étudient les espaces touristiques et plus précisément l'aménagement touristique du Mont Saint Michel. Ainsi, la découverte du site du Mont-Saint-Michel leur permettrait de réinvestir leurs connaissances acquises en cours.

En EPS :

Les programmes EPS en cycle 3 et en cycle 4 nous demandent de travailler de façon équilibrer sur 4 champs d'apprentissage :
il y a un champ d'apprentissage qui est particulièrement réduit en EPS en France dans la plupart des collèges au niveau programmation d'activités, c'est le champ suivant :
Adapter ses déplacements à des environnements variés
- Réussir un déplacement planifié dans un milieu naturel aménagé
- Gérer ses ressources pour réaliser en totalité un parcours sécurisé
- Assurer la sécurité de son camarade
- Respecter et faire respecter les règles de sécurité

Ce champ concerne essentiellement les activités physiques de pleine nature.
La sollicitation de ce champ se fait à travers l'enseignement de la course d'orientation en 5e et en 3e. ce qui est assez réduit.

Amener les élèves à pratiquer du char à voile et une randonnée en milieu naturel spécifique va permettre d'enrichir l'acquisition des compétences citées ci dessus.
Prévoir, planifier, ajuster, en groupe, pour assurer solidarité entraide et dépassement de

soi.

La combinaison d'une pratique EPS à celle d'un voyage autour du devoir de mémoire (histoire) permet d'apporter un équilibre, une légèreté, par rapport aux émotions parfois difficiles qui sont sollicitées à travers les événements historiques abordés.

Madame Chezzi explique le budget : le voyage est construit pour un nombre idéal de 49 élèves et 4 accompagnateurs.
Le coût du voyage est de 252 € par personne, auxquels il faut rajouter 10€ par personne d' assurance annulation et 52,60 € de tarifs d' entrées. Le foyer socio-éducatif propose un don de 20€ par élèves adhérent ce qui fait un coût total par personne de 294,60€
Les accompagnateurs seront pris en charge par le Syndicat de gestion en totalité. Nous remercions d' ailleurs le Syndicat de gestion pour cette prise en charge.
Une aide du fonds social peut avoir lieu si les familles veulent en faire la demande, sous condition de ressources. Elles seront reçues par Madame Sanchez (assistante sociale) pour exposer leur demande.

VOTE :

Pour : 17 - Contre : 0 - Abstentions : 1

(**Acte n° 13/19**)

QUESTIONS DIVERSES

Réponses aux questions diverses

Questions des élèves :

- Serait-il possible d'organiser un bal de fin d'année pour les classes de 3ème ?

Cela est possible. L'organisation d'un bal dépendra de l'attitude et du savoir-être des élèves de troisième. Malgré tout, ils doivent présenter un projet d'organisation et de déroulement pour que l'équipe de direction puisse en étudier la faisabilité.

Mr AMOUROUX fait une remarque : je mets en garde car le danger vient de l'extérieur par rapport à l'organisation d'un bal.

- Est-il possible d'ajouter une nouvelle langue vivante autre que l'occitan pour les élèves du collège ?

Pour mettre en place l'enseignement d'une langue supplémentaire au collège, il faut d'abord en étudier le besoin. Il s'agit de sonder les parents des élèves de CM2 des écoles du secteur, puis en faire la demande (en fonction du nombre d'élèves concernés pour une langue supplémentaire).
Il s'agit bien d'une consultation pour la rentrée 2021 ; la carte académique des langues est conçue en fonction des besoins.

Questions des parents :

- Lors du passage de la Commission départementale du 3 octobre 2019 il a été constaté que les salles 18 et 19 ne pouvaient pas accueillir plus de 19 élèves. Cependant, elles accueillent les 28 élèves (exemple cours d'anglais classe 6ème3). Il s'agit d'un « surplus » considérable et d'une négligence inacceptable vis-à-vis des élèves et des enseignants. Pourquoi cette situation est tolérée ? A qui revient la responsabilité ?

La question avait été posée lors du CA précédent. Nous avions évoqué la visite d'une délégation départementale.
Le 3 octobre, nous avons reçu cette dernière. Elle a été informée des observations de la commission de sécurité. En effet, pour des raisons de sécurité, les salles 18 et 19 ne doivent accueillir plus de 19 élèves. Le conseil départemental étudie les solutions qui peuvent être apportées pour permettre l'accueil d'une classe entière dans les deux salles. A cet effet, le technicien du Conseil départemental est venu à deux reprises pour valider le positionnement de la porte sur l'extérieur et commencer à mettre en place des formalités administratives (notamment demandes de travaux).

A l'heure actuelle, il est impossible de concevoir d'autres emplois du temps en éliminant deux salles. Les emplois du temps des professeurs avec un service partagé et les intentions pédagogiques de l'ensemble des enseignants ne permettent pas de résoudre le problème. Si aucun aménagement assurant la sécurité des biens et des personnes n'est apporté pour la rentrée 2020, le chef d'établissement prend l'engagement de mettre en amont des contraintes permettant une meilleure articulation des intentions pédagogiques, des présences des professeurs en service partagé, notamment en langues vivantes, ainsi que de l'utilisation d'une salle sur deux.

Pour le reste de l'année scolaire, le chef d'établissement évoquera avec les professeurs concernés, l'occupation d'une seule salle sur les deux lorsque cela est possible avec une distribution de nouveaux emplois du temps aux élèves concernés. Il s'agit d'un volume de 9 heures sur les 11 heures d'utilisation des salles sur le même créneau.

En attendant, une attention toute particulière est portée aux élèves et aux professeurs utilisant les deux salles 18 et 19 pour les deux heures restantes. Le prochain exercice incendie nous donnera des indications quant à l'évacuation des deux salles occupées au même moment (2 heures par semaines avec la proposition de modification).

Mme KULIG regrette que les représentants du Département soient absents : « Malgré la création d'une sortie de secours, on entassera toujours autant d'élèves dans cette petite salle ».

Mme BELLISSAN propose au cas où les travaux ne seraient pas engagés pour l'année prochaine, d'envisager d'utiliser les actuelles salles d'espagnol en deux petites salles informatique et de convertir la salle d'informatique actuelle en salle de cours banalisée.

Mme GRACIA explique qu'au départ les deux petites salles d'espagnol étaient un grand atelier de techno.

<u>Question des personnels :</u>

- Peut-on revoir le contrat au niveau des photocopieurs pour avoir un toner d'avance ?

Il n'est pas nécessaire de revoir le contrat, la société DIGIT est d'accord pour nous mettre à disposition systématiquement 2 jeux de toner (noir et couleurs) afin d'éviter le bug de la semaine dernière.

Fin de séance : 19 H 10.